

Séance du 8 avril 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le huit avril deux mille vingt-cinq à neuf heures cinq, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général (partiellement), Jean Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2024

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 8 avril 2025.

CE2025

Mandat à la Direction de la vie communautaire concernant une entente à intervenir avec l'Espace culturel

Il est résolu de mandater la Direction de la vie communautaire pour formuler une recommandation au comité exécutif concernant la conclusion d'une entente pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 100 000 \$ à Espace culturel pour la réalisation d'une étude sur l'agrandissement d'un immeuble (secteur Saint-Nicolas).

CE2026

Mandat à la Direction du développement économique et de la promotion concernant une entente à intervenir avec la Maison hantée de Saint-Étienne pour la tenue de la fête de la famille (secteur Breakeyville)

Il est résolu de mandater la Direction du développement économique et de la promotion pour formuler une recommandation au comité exécutif concernant la conclusion d'une entente à intervenir avec la Maison hantée de Saint-Étienne pour la tenue de la fête de la famille (secteur Breakeyville), soit pour un montant maximum de 35 000 \$ par année pour trois années.

CE2027

Approbation du procès-verbal des séances des 12, 18, 19 et 24 mars 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 12, 18, 19 et 24 mars 2025, avec la modification suivante pour le procès-verbal du 18 mars 2024 à la résolution CE1958 « Aide financière à la Fondation

philanthropique Valérie Garneau » :

- par le remplacement dans le titre et à l'alinéa des mots « Fondation philanthropique Valérie Garneau » par les mots « Fondation Québec Philanthrope ».

CE2028

Dépôt des listes de contrats au 31 décembre 2024

Document d'aide à la décision [APP-2025-010](#)

Les listes de contrats au 31 décembre 2024 sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2029

Dépôt du procès-verbal du comité sur la sécurité publique et la circulation de la réunion tenue le 29 janvier 2025, retrait et installation de panneaux d'arrêt et adoption du Règlement RV3529 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-012](#)

Le procès-verbal du comité sur la sécurité publique et la circulation de la réunion tenue le 29 janvier 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de décréter :

- le retrait du panneau d'arrêt suivant :
 - 29 sur la rue Vaudreuil, à l'intersection de la côte du Monument;
- l'installation du panneau d'arrêt suivant :
 - 676 sur la côte du Monument, à l'intersection de la rue Vaudreuil;

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3529 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-012.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues du Rail, Pamphile-Roi, Visitation, du Mont-Marie, Thibault, Leblond, Saint-Thomas et Sainte-Hélène, ainsi que dans le stationnement public municipal de la rue Joseph-Paquet.

CE2030

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 10 février 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-040](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 10 février 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2031

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 12 mars 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-052](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 12 mars 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2032

Dépôt des rapports des assemblées publiques de consultation tenues les 11 et 18 mars 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-053](#)

Les rapports de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des assemblées publiques de consultation tenues les 11 et 18 mars 2025 sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2033

Embauche d'une Directrice des transports et de la mobilité durable

Document d'aide à la décision [GCH-2025-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher Houda Slaoui à titre de Directrice des transports et de la mobilité durable, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE2034

Embauche d'un Consultant à la Direction du génie

Document d'aide à la décision [GCH-2025-023](#)

Il est résolu d'embaucher Carol Lapierre à titre de Consultant à la Direction du génie et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE2035

Aide financière à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DG-2025-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 25 000 \$ à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités et de sa mission auprès de la population lévisienne.

CE2036

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2025-019](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision GRE-2025-019, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2037

Financement de la dépense relative au projet pilote de plantation d'arbres d'alignement

Document d'aide à la décision [ENV-2025-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 100 000 \$, provenant de la réserve financière pour le financement d'initiatives municipales relativement à la mise en œuvre de la politique environnementale, créée par le règlement RV-2022-22-36, soit pour le projet pilote de plantation d'arbres d'alignement.

CE2038

Crédits additionnels relatifs à la réalisation des travaux de réhabilitation futurs de trois sites contaminés

Document d'aide à la décision [ENV-2025-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les crédits additionnels au montant de 1 242 941 \$, ce montant correspondant aux sommes encaissées au cours des années passées à des fins de réhabilitation des sols contaminés de trois sites, et ce, en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation futurs sur ces trois sites, tels que mentionnés à la fiche de prise de décision ENV-2024-014.

CE2039

Appui à l'entreprise Solifor pour le dépôt d'un projet portant sur la restauration d'une portion du ruisseau Terrebonne au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques

Document d'aide à la décision [ENV-2025-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'appuyer la demande de financement de l'entreprise Solifor pour le dépôt d'un projet portant sur la restauration d'une portion du ruisseau Terrebonne au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

CE2040

Financement de la dépense relative à la conduite de renforcement du réseau d'aqueduc sur le chemin Industriel (secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-008](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative au projet de construction d'une conduite de renforcement du réseau d'aqueduc sur le chemin Industriel (secteur Saint-Nicolas), au montant maximum de 287 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2024-34-35.

CE2041

Financement de la dépense relative à des projets reliés à l'entretien des infrastructures dans les parcs de secteurs, de voisinages et d'espaces verts et à la réfection des piscines extérieures

Document d'aide à la décision [DEI-PSC-2025-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à des projets reliés à l'entretien des infrastructures dans les parcs de secteurs, de voisinages et d'espaces verts au montant maximum de 172 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels, tels que décrits à la fiche de prise de décision DEI-PSC-2025-004.

Il est enfin résolu de financer la dépense relative à la réfection des piscines extérieures au montant maximum de 45 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-74, tels que décrits à la fiche de prise de décision DEI-PSC-2025-004.

CE2042

Financement de la dépense relative au projet de remplacement des véhicules de police et aux projets de réfection des pistes cyclables et d'éclairage public

Document d'aide à la décision [DEI-PSC-2025-005](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de remplacement des véhicules de police au montant maximum de 665 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73, tel que décrit à la fiche de prise de décision DEI-PSC-2025-005.

Il est enfin résolu de financer les dépenses relatives aux projets de réfection des pistes cyclables et d'éclairage public au montant maximum de 420 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-33-85, tels que décrits à la fiche de prise de décision DEI-PSC-2025-005.

CE2043

Financement de la dépense relative au projet relié à l'entretien des infrastructures

Document d'aide à la décision [DEI-PSC-2025-006](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet relié à l'entretien des infrastructures au montant maximum de 500 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2024-34-35, tels que décrits à la fiche de prise de décision DEI-PSC-2025-006.

CE2044

Crédits additionnels pour le programme de modernisation des centres d'urgence du Québec en vue du passage au 9-1-1 de la prochaine génération

Document d'aide à la décision [POL-911-2025-004](#)

Il est résolu d'autoriser les crédits additionnels au montant de 660 000 \$, tels que mentionnés à la fiche de prise de décision POL-911-2025-004, pour le programme de modernisation des centres d'urgence du Québec en vue du passage au 9-1-1 de la prochaine génération, ce montant correspondant à la subvention reçue de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CE2045

Demande d'appui à la Commission de la capitale nationale du Québec pour la réalisation de projets porteurs pour la région

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser une demande d'appui auprès du ministre responsable de la région Capitale-Nationale et de la Commission de la capitale nationale du Québec pour la prise en charge et la réalisation de projets porteurs pour la région, tels que mentionnés à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-001.

CE2046

Nomination de membres de la commission consultative de développement social et communautaire

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer les membres de la commission de développement social et communautaire, tels qu'indiqués à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-016.

CE2047

Appui à la Municipalité régionale de comté des Appalaches et la Fédération québécoise des municipalités et demande au gouvernement du Québec concernant des enjeux d'intégration des enfants à besoins particuliers au camp de jour

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-018](#)

ATTENDU que les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU que l'organisation des camps de jour n'est pas une obligation municipale, mais que malgré cela, la majorité des municipalités offrent ce service à leurs familles;

ATTENDU que l'article 12 de la *Charte des droits et libertés de la personne* interdit le fait de refuser, pour un motif discriminatoire, de conclure un acte juridique ayant pour objet des biens ou des services ordinairement offerts au

public et donne ainsi l'obligation à l'accès aux services adaptés du camp de jour pour les enfants aux besoins particuliers;

ATTENDU que les accompagnatrices et les accompagnateurs embauchés pour supporter l'intégration de ces enfants dans les groupes réguliers sont en grande majorité des étudiantes et étudiants non spécialisés de 16 à 24 ans;

ATTENDU que les demandes d'accompagnements pour les enfants aux besoins particuliers sont en nette croissance d'année en année et qu'il y a une augmentation marquée de la sévérité des cas cliniques et de la comorbidité des besoins particuliers;

ATTENDU que le seul soutien financier pour offrir des mesures d'accompagnements aux enfants qui fréquentent les camps de jour représente, pour la Ville de Lévis, 3 % des coûts réels, ce qui est insuffisant pour répondre aux enjeux de façon appropriée et sécuritaire tout en maintenant un service à coût raisonnable pour les familles;

ATTENDU la résolution de la Municipalité régionale de comté des Appalaches du 12 mars 2025, sur les enjeux d'intégration des enfants aux besoins particuliers dans les camps de jour, et la lettre de la Fédération québécoise des municipalités du 10 juin 2024, demandent d'agir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et en appui à ceux-ci;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'appuyer la Municipalité régionale de comté des Appalaches et la Fédération québécoise des municipalités, en demandant la bonification de l'enveloppe liée au Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées, pour le volet soutien à l'accompagnement;
- de demander au gouvernement du Québec de prioriser la création de mesures financières spécifiques aux camps de jour, afin d'assurer le service et maintenir un coût raisonnable pour les familles;
- de demander aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et de Plein air de mettre sur pied un comité avec les partenaires comme l'Association des camps du Québec, l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées et l'Office des personnes handicapées du Québec, afin d'assurer une intégration réussie dans les camps de jour du Québec;
- de transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et du Plein air, à l'Association des camps du Québec, à l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées, à l'Office des personnes handicapées du Québec et au Centre de services scolaire des navigateurs.

CE2048

Liste des créances irrécouvrables autres que la taxation pour les années 2020 et 2021 et radiation de sommes

Document d'aide à la décision [FIN-2025-012](#)

La liste des créances irrécouvrables autres que la taxation pour les années 2020 et

2021 est déposée, à titre d'information.

Il est résolu de déposer cette liste à une prochaine séance du conseil de la Ville et de recommander au conseil de la Ville de radier les sommes contenues dans cette liste.

CE2049

Liste des créances irrécouvrables en matière de taxation pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2022 et radiation de sommes

Document d'aide à la décision [FIN-2025-013](#)

La liste des créances irrécouvrables en matière de taxation pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2022 est déposée, à titre d'information.

Il est résolu de déposer cette liste à une prochaine séance du conseil de la Ville et de recommander au conseil de la Ville de radier les sommes contenues dans cette liste.

CE2050

Adoption du Règlement RV3526 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

Document d'aide à la décision [FIN-2025-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3526 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-016.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière.

CE2051

Avis d'intention d'établir des sous-catégories d'immeubles résidentiels au rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028 et rôles subséquents

Document d'aide à la décision [FIN-2025-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exprimer son intention d'établir, pour le rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028 et pour les rôles subséquents, dans la catégorie résiduelle, les sous-catégories suivantes :

- 1 logement (incluant condo);
 - 2 à 5 logements;
 - 6 à 19 logements;
 - 20 à 99 logements;
 - 100 logements et plus;
 - Résiduelle.
-

CE2052

Révocation d'une responsable des services électroniques de clicSÉQUR - Entreprises de Revenu Québec et désignation d'un nouveau responsable

Document d'aide à la décision [FIN-2025-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- que les droits de responsable des services électroniques de clicSÉQUR - Entreprises de Karina Bilodeau, Cheffe du service de la trésorerie et assistante-trésorière de la Direction des finances et de la trésorerie soient révoqués considérant son départ de l'organisation;
- que Frédéric Moisan, Directeur des finances et trésorier, soit désigné pour agir à titre de responsable des services électroniques de clicSÉQUR - Entreprises et soit autorisé à :
 - inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
 - gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
 - gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
 - remplir et assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisatrices et utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
 - consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures) ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec pour tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);
- que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au responsable des services électroniques, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR - Entreprises.

CE2053

Tarification relative au contrat d'assurance collective pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2025-019](#)

Il est résolu d'approuver la nouvelle tarification relative au contrat d'assurance collective, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, telle que jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-019.

CE2054

Modification de la résolution CV-2023-05-28 « Désignation de toponymes de parcs et d'espaces verts »

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2023-05-28 « Désignation de toponymes de parcs et d'espaces verts » par le remplacement, dans le titre et à l'alinéa, du document d'aide à la décision « URBA-CUMB-2023-012 » par le document d'aide à la décision « URBA-CUMB-2025-010 », et ce, afin de prévoir l'orthographe exacte pour l'ensemble des noms de parcs et espaces verts visés à ce document.

CE2055

Approbation du budget 2025 de l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le budget 2025 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-011.

CE2056

Adoption du Projet de règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages complémentaires aux usages agricoles) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-002.

Ce Projet de règlement a notamment pour objet, sur un terrain où l'un des usages principaux autorisés fait partie de la famille agricole :

- de permettre que la classe d'usages C101, restauration (restaurant, prêt-à-emporter, traiteur, etc.), déjà autorisée comme usage complémentaire à un usage agricole, soit exercée dans un camion de cuisine;
- d'autoriser un seul camion de cuisine par productrice ou producteur agricole;
- d'autoriser, à titre complémentaire aux usages agricoles, la vente et le service de consommation d'alcool, dans la mesure où cet usage est associé aux usages et classes d'usages suivants :
 - C101, restauration (restaurant, prêt-à-emporter, traiteur, etc.);
 - salle de réunion ou de réception;
 - transformation de produits agricoles pour la fabrication d'alcool ou d'un produit alcoolisé.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2057

Adoption du Règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications de certaines dispositions sur les arbres et les revêtements pour les toits plats ainsi que les espaces de stationnement)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2330, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-035.

CE2058

Adoption du Règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications à la grille des spécifications concernant le groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, pour la zone M2556, à proximité de l'intersection de la rue Saint-Omer et du boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-044](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2331, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-044.

CE2059

Adoption du Second projet de règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-047](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2328, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-047.

CE2060

Adoption du Second projet de règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-048](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2329, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-048.

CE2061

Adoption du Règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (exigence d'obtention d'un certificat d'autorisation pour les usages temporaires)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2327, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-050.

CE2062

Adoption du Règlement RV-2024-34-91 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1307 à même une portion de la zone L1321, boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-91 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2332, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-051.

CE2063

Adoption du Règlement RV3530 fixant pour l'année 2025 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

Document d'aide à la décision [DEV-2025-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3530 fixant pour l'année 2025 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-017.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2025, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

CE2064

Entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique dans le cadre de l'édition 2025 du Raid banque nationale à intervenir avec la Fondation de l'hôtel-Dieu de Lévis et entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique dans le cadre de l'édition 2025 de Saint-Romuald en p'tites roues à intervenir avec Accès transports viables et autorisations afférentes

Document d'aide à la décision [DEV-2025-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Fondation de l'hôtel-Dieu de Lévis à utiliser certaines rues publiques, une partie du parcours des Anses et une partie du parc de l'Anse-tibbits, pour la tenue de l'édition 2025 du Raid banque nationale, tel que précisé à la fiche de prise de décision DEV-2025-018, ainsi que de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique dans le cadre du Raid banque nationale pour l'édition 2025 à intervenir avec la Fondation de l'hôtel-Dieu de Lévis, telle que jointe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser Accès transports viables à utiliser certaines rues publiques et le terrain municipal de l'hôtel de ville, pour la tenue de l'édition 2025 de Saint-Romuald en p'tites roues, tel que précisé à la fiche de prise de décision DEV-2025-018, ainsi que de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique dans le cadre de l'édition 2025 de Saint-Romuald en p'tites roues à intervenir avec Accès transports viables, telle que jointe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2065

Autorisation de dépense et option de renouvellement du contrat relatif aux licences, au soutien, à la maintenance et à la personnalisation du logiciel VIP et désignation d'une représentante et de représentants

Document d'aide à la décision [APP-2025-007](#)

Il est résolu d'autoriser la dépense et d'exercer l'option de renouvellement pour les années 2025 à 2026 du contrat relatif aux licences, au soutien, à la maintenance et à la personnalisation du logiciel VIP (addendum N du contrat no 270995 de la Ville de Québec), pour une dépense estimée à 752 314 \$, avant TPS et TVQ, l'indexation et les options prévues au contrat, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire DLGL technologies corporation, de même que de désigner la Directrice générale adjointe - services administratifs, le Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique, le Directeur de l'approvisionnement ou le Directeur des finances et de la trésorerie à titre de représentante et de représentants de la Ville à cette fin et de les autoriser en conséquence, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2066

Attribution du contrat relatif à la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac

Document d'aide à la décision [APP-2025-018](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac (appel d'offres 2025-50-03) comme suit :

- lot 3, mélanges à plantation, à Biogénie Canada inc., pour une dépense estimée à 440 850 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission ;

- lot 6, fibre et paillis, à Transport multivrac 1998 inc., pour une dépense estimée à 242 433 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2067

Option de renouvellement du contrat relatif au concassage de rebuts de béton et d'asphalte

Document d'aide à la décision [APP-2025-020](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement de deux ans du contrat relatif au concassage de rebuts de béton et d'asphalte (appel d'offres 2022-50-152), à compter du 1^{er} mars 2026, pour une dépense estimée à 448 300 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire Michel Miller inc.

CE2068

Attribution du contrat relatif à la location et l'option d'achat d'une chargeuse compacte sur pneus

Document d'aide à la décision [APP-2025-021](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la location et l'option d'achat d'une chargeuse compacte sur pneus (appel d'offres 2025-50-10), à Brandt tractor ltd, pour une dépense estimée à 291 034,20 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2069

Attribution du contrat relatif aux services de récurage horaire incluant opératrice ou opérateur et machinerie

Document d'aide à la décision [APP-2025-022](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux services de récurage horaire incluant opératrice ou opérateur et machinerie (appel d'offres 2025-50-16), à GFL services environnementaux inc., pour une dépense estimée à :

- lot 1 : 463 035 \$;
- lot 2 : 279 510 \$;
- lot 3 : 249 480 \$;
- lot 4 : 399 360 \$;

et ce, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2070

Régularisation du titre de propriété d'une partie de la rue Châteaubriand (lot 2 223 358, du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier une partie de l'assiette de la rue Châteaubriand (secteur Lévis) correspondant au lot 2 223 358

du cadastre du Québec, telle qu'illustrée sur les plans joints à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-009, et d'autoriser la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser les titres de propriété de la Ville sur cette rue.

CE2071

Bail concernant le lot 6 310 466 du cadastre du Québec et bail avec option d'achat concernant le lot 6 462 887 du cadastre du Québec (rue Albert-Dion, secteur St-Étienne-de-Lauzon) à intervenir avec Immobilier QCMW s.e.c. et affectation du fruit de la vente

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-013](#)

Il est résolu de conclure le bail concernant le lot 6 310 466 du cadastre du Québec à intervenir avec Immobilier QCMW s.e.c., tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-013, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu de conclure le bail avec option d'achat concernant le lot 6 462 887 du cadastre du Québec (rue Albert-Dion, secteur St-Étienne-de-Lauzon) à intervenir avec Immobilier QCMW s.e.c., tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-013, d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et d'affecter le produit de la vente de ce lot à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE2072

Modification au recueil des conditions de travail du personnel du cabinet de la Ville

Document d'aide à la décision [GCH-2025-025](#)

Il est résolu d'entériner la modification au recueil des conditions de travail du personnel politique du cabinet de la Ville, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-025.

CE2073

Financement de la dépense relative aux travaux de construction et d'aménagement de la base de béton pour recevoir le monument en mémoire du soldat Léo-Major

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 63 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, pour le financement de la dépense relative aux travaux de construction et d'aménagement de la base de béton pour recevoir le monument en mémoire du soldat Léo-Major.

CE2074

Adoption du Règlement RV3528 abrogeant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-039](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3528 abrogeant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-039.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne.

CE2075

Adoption du Règlement RV3521 modifiant le Règlement 2024-34-66 sur les matières résiduelles

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3521 modifiant le Règlement 2024-34-66 sur les matières résiduelles, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2025-003.

Ce règlement a pour objet de procéder à plusieurs modifications au Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles afin de prévoir la collecte du plastique d'ensilage, la fréquence du service de collecte, des dispositions en matière de responsabilité de la Ville et d'octroyer des pouvoirs d'inspection à divers fonctionnaires de la Ville.

CE2076

Attribution d'un toponyme

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le toponyme de « Centre culturel Michel-Lessard », et ce, en remplacement du toponyme de « Centre culturel de Lévis », conformément à la recommandation du comité de toponymie.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance. La séance est présidée par le vice-président du comité.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Suspension de la séance

La séance du comité exécutif du huit avril deux mille vingt-cinq est suspendue à douze heures quinze jusqu'à douze heures trente-quatre.

Reprise de la séance

La séance du comité exécutif du huit avril deux mille vingt-cinq est reprise à douze heures trente-quatre.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général, Jean Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE2077

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 54.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Guy Dumoulin, vice-président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif